

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	29 (1921)
Heft:	9
Rubrik:	Aux directeurs de cours de samaritains et aux organisateurs d'exercices en campagne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge suisse est devenue membre du « Cinéma populaire suisse », société à laquelle ont adhéré un grand nombre de personnalités connues et qui désirent collaborer à l'instruction de notre peuple.

Nos relations avec le « Cinéma populaire suisse » nous permettent de prévoir à partir du 1^{er} octobre et dans la plupart des grandes localités du pays, des conférences soit cinématographiques soit avec projections lumineuses fixes. Elles traiteront les sujets suivants: Tuberculose, soins aux nouveaux-nés, cancer, maladies

vénériennes, soins et hygiène de la bouche et des dents.

La Croix-Rouge mettra à la disposition des sections des appareils cinématographiques facilement transportables ainsi que les opérateurs, avec les films ou les diapositives désirés. Elle prépare en outre des schémas de conférences à l'usage des médecins qui auront à expliquer les projections.

Nous reviendrons prochainement sur les détails de cette organisation.

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

Aux directeurs de cours de samaritains et aux organisateurs d'exercices en campagne

Exercices en campagne. — Nous faisons remarquer que, pour raisons d'économie, les formulaires concernant l'annonce d'exercices en campagne ont été simplifiés.

A cette occasion nous prions instamment les organisateurs qui désirent obtenir une subvention de la Croix-Rouge, de s'en tenir strictement aux prescriptions. Trop souvent nous recevons les annonces avec de grands retards; il ne nous est plus possible alors de convoquer en temps utile l'expert demandé, ou bien sommes-nous obligés de le faire par téléphone ou par télégramme, ce qui nous occasionne des frais qui auraient facilement pu être évités.

Nous devons faire remarquer en outre que « des frais d'expertise résultant d'un trop grand éloignement de l'expert désiré, devront être supportés par l'organisation qui a réclamé cet expert domicilié à grande distance ».

Cours. — Pour les cours aussi, nous recevons bien souvent les avis d'examens avec un tel retard qu'il ne nous est plus possible de convoquer le médecin-expert désiré. Il arrive même qu'on nous donne un nom d'expert auquel la direction d'un cours n'a pas même demandé s'il lui conviendrait d'assister à l'examen prévu. Ce sans-gêne dépasse la mesure, et l'on ne s'étonnera pas que nous refusions la subvention à la suite de procédés aussi peu convenables.

Nous constatons bien souvent, hélas, que le « rapport final » n'est pas exactement rédigé, sans indication de lieu, ni date, ni signature. Il nous semble cependant qu'il ne faut pas beaucoup de temps ni de peine à un directeur de cours pour revoir si le rapport qu'il doit nous adresser est dûment rempli.

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse.

